EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 21

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES
(Article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I - L'achat de fournitures

1. Fourniture de sacs écologiques pour la médiation canine

Il est nécessaire de fournir des sacs pour la médiation canine dans le cadre de la lutte contre les incivilités.
Le coût global de l'opération est estimé à 72 000 € HT pour 4 ans.

Procédure adaptée ouverte, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics attribué pour une durée d'un an reconductible 3 fois.
valeur mini annuelle : 6 000 € HT
valeur maxi annuelle : 24 000 € HT

II - L'achat de services

1. Prestation de service pour l'exploitation du Parking, place Gambetta à Clermont-Ferrand

Il est nécessaire de lancer une consultation afin d'assurer l'exploitation du parking, place Gambetta à Clermont-Ferrand, qui est un parking aérien pour clients horaire et souterrain pour les abonnés.

Le coût de fonctionnement de cet établissement est estimé à 325 000 € HT annuel, soit au total 1 246 000 € HT pour 4 ans.

Appel d'offres ouvert- en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché ordinaire d'une durée de 2 ans, reconductible 1 fois.

2. Etablissement d'un schéma directeur d'investissement et d'économie d'énergie et d'une étude de faisabilité technique et juridico-financière pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique

Il est nécessaire de mettre en place des contrats de performance énergétique visant à garantir une diminution des consommations en énergie des bâtiments.

Il est proposé de lancer une consultation visant à retenir un AMO pour une étude d'opportunité de passation de contrat énergétique sur certains bâtiments de la Ville connus pour être énergivores.

Le coût global de l'opération est estimé à 41 700 € HT.

Procédure adaptée - en application de l'article 28 du CMP.
Marché fractionné à tranches conditionnelles en application de l'article 72 du Code des Marchés Publics.

Tranche Ferme :
Etude de faisabilité et détermination du périmètre des contrats de performance énergétique pour une première série de bâtiments.

Tranche Conditionnelle n° 1 :
Etude de faisabilité et détermination du périmètre des contrats de performance énergétique pour une seconde série de bâtiments.

III - L'achat de travaux

1. Rénovation des cellules des postes de transformation Haute-Tension

Il est nécessaire de lancer une consultation concernant la rénovation des cellules haute-tension et des matériels connexes pour garantir la continuité de service des installations électriques des bâtiments concernés.

Ainsi, il est proposé la passation d'un marché de travaux pour faire appel à un prestataire extérieur qui fournira et mettra en place les éléments nécessaires et procédera à la remise en service des installations électriques.

Procédure adaptée ouverte, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
Le coût global de l'opération est estimé à 279 166 € HT.
Marché fractionné à tranches en application de l'article 72 du Code des Marchés Publics.

Tranche ferme :
- rénovation du poste de transformation intérieur de la Maison de la Culture,
- rénovation du poste de transformation des locaux DSL Mermoz.

Tranche conditionnelle 1 :
- rénovation du poste de transformation extérieur de la Maison de la Culture,
- rénovation du poste de transformation et de l'armoire secours de l'annexe Fléchier.

Tranche conditionnelle 2 :
- rénovation du poste de transformation du Centre Technique la Charme et de la Maison des Sports.

Tranche conditionnelle 3 :
- rénovation du poste de transformation du Centre bien-assis, du Chateau des Vergnes, du Centre Georges Brassens, ou passage en Tarif Jaune.

Il vous est proposé d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues, éventuellement dans le cadre d'une

procédure de marché négocié suite à appel d’offres infructueux, ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I - L'achat de fournitures

1) Fourniture et livraison de couches pédiatriques

Exposé des Motifs :
La présente consultation concerne la fourniture et livraison de couches pédiatriques.

Procédure :
Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3ºal. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
Marché à bons de commandes avec maximum et un opérateur économique.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 09 juillet 2015 a attribué ce marché à l'entreprise suivante :

Marché n° 15-194
Durée : 1 an renouvelable 1 fois

Titulaire :
TAFFY
10-12 rue des Gaudines
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Montant maximum annuel : 70 000 € HT

2) Achat de livres et de documents imprimés

Procédure : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3ºal. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics avec minimum et maximum et un opérateur économique, pour une durée d'un an reconductible trois fois, attribué en cinq lots séparés.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 07 septembre 2015 a attribué ces marchés aux entreprises suivantes :

Pour le lot n° 1 : Ouvrages de documentation générale, Français et Etranger
Marché n° 15-231
Titulaire :
SCOP LIBRAIRIE LES VOLCANS
80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND

Montant minimum annuel : 2 500 € HT
Montant maximum annuel : 17 500 € HT

Pour le lot n° 2 : Ouvrages enfance et jeunesse
Marché n° 15-232
Titulaire :
SCOP LIBRAIRIE LES VOLCANS
80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND

Montant minimum annuel : 2 500 € HT
Montant maximum annuel : 17 500 € HT

Pour le lot n° 3 : Ouvrages d'art, Français et Etranger
Marché n° 15-233
Titulaire :
SCOP LIBRAIRIE LES VOLCANS
80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND

Montant minimum annuel : 1 000 € HT
Montant maximum annuel : 7 000 € HT

Pour le lot n° 4 : Ouvrages de Sciences de la Vie et de la Terre, Français et Etranger
Marché n° 15-234
Titulaire :
SCOP LIBRAIRIE LES VOLCANS
80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND

Montant minimum annuel : 1 000 € HT
Montant maximum annuel : 7 000 € HT

Pour le lot n° 5 : Partitions et méthodes musicales
Marché n° 15-235
Titulaire :
SARL A CAPPELLA
3 quai Jean Moulin
69001 LYON

Montant minimum annuel : 8 000 € HT
Montant maximum annuel : 20 000 € HT

II - L'achat de services

1. Maintenance et prestations associées du progiciel Carlsource

Marché public négocié sans publicité et sans mise en concurrence en application de l'article 35 II. 8 du Code des Marchés Publics et selon les modalités de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Marché n° 15-230N
Marché à bons de commandes
Durée de 4 ans ferme

CARL INTERNATIONAL SA
283 rue de l'Etang
69578 LIMONEST

Montant minimum sur 4 ans : 30 000 € HT
Montant maximum sur 4 ans : 200 000 € HT

2) Requalification du quartier Kessler-Rabanesse - Marché de Maîtrise d'œuvre

Marché public négocié sans publicité et sans mise en concurrence en application de l'article 35 II. 8 du Code des Marchés Publics.
La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 07 septembre 2015 a attribué le marché à l'entreprise suivante :

ATELIER DE VILLE EN VILLE
2 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Montant : 231 245,56 € HT
Marché n° 15-236

3) Travaux de Sérigraphie

La présente consultation concerne les travaux de sérigraphie nécessaires aux actions de communication de la Ville de Clermont-Ferrand.

Procédure : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3ºal. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
Marché à bons de commandes avec minimum et maximum et un opérateur économique.
Durée : 1 an renouvelable 3 fois

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 7 septembre 2015 a attribué ce marché à l'entreprise suivante :

Marché N° 15-237
Titulaire :
PUBLITEX SAS
17 rue Amiral Troude
BP 51124
29211 BREST Cedex 1

Montant minimum : 15 000 € HT/an
Montant maximum : 25 000 € HT/an

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2015

Pour Le Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal,

Pascal GUITTARD